

**SEANCE DU 12 AVRIL 2022****N°DEL.2022/04/03**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril 2022 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle SOTTRUM (1^{er} étage – Hôtel de Ville) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 avril 2022

OBJET : Gestion du Patrimoine Communal – Cession de biens immobiliers appartenant au domaine privé communal (Vente du garage porte Saint-Romain (parcelle N°AX 619))

M. Christophe MIQUEU , Maire	Présent	
Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER , 1 ^{ère} Adjointe	Présente	
M. Laurent NOËL , 2 ^{ème} Adjoint	Excusé	Pouvoir donné à Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET
Mme Anne-George SENAMAUD , 3 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Olivier JONET , 4 ^{ème} Adjoint,	Présent	
Mme Véronique DUPORGE , 5 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Christian BONNEAU	Présent	
M. Thomas CHAZAI	Absent	
M. Christian LAVERGNE	Présent	
M. Dominique ROBERT	Présent	
Mme Corinne SPIGARIOL-BACQUEY	Excusée	Pouvoir donné à M. le Maire
Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET	Présente	
Mme Gwenaëlle MACHADO	Excusé	Pouvoir donné à M. le Maire
M. Edouard HESPEL	Excusé	Pouvoir donné à Mme DUPORGE
Mme Sandra LABONNE	Présente	
M. Philippe DESNANOT	Présent	
Mme Sylvie PANCHOUT	Présente	
Mme Véronique DUBOURG-BOUNADER	Présente	<i>Arrivée à 20h15</i>
M. Stéphane NICOLAS	Présent	

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 10 décembre 2019, le Conseil municipal a donné son accord pour l'autoriser à mettre en vente la parcelle AX 619 pour un montant de 148 000 € et à procéder à toutes les démarches liées à la vente de ce bien.

Il rappelle que l'acquisition par la Commune en 2019 de ce garage avait initialement pour objet de permettre, au départ du locataire, d'y aménager un espace public (stationnement, mise en valeur de la porte Saint-Romain) ou d'y installer un nouveau locataire.

Toutefois, le mauvais état de ce bâtiment nécessite d'engager de nombreux frais dans les prochains mois (toiture, remise aux normes, etc.), ce que la Commune n'est pas en capacité de prendre en charge.

Par un courriel en date du 4 avril 2022, Monsieur L. a fait part de son souhait d'acquérir le garage pour un montant de 140 000 €.

Il a été convenu entre les parties de faire intervenir – lors de la vente – un géomètre pour permettre la création d'un passage piéton à côté de la porte Saint-Romain (entre 1m et 1m50) pour permettre d'assurer la sécurité à cet endroit des piétons tout en prenant en compte l'activité ou l'utilisation future de ce lieu par le futur acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- **DE CEDER** la parcelle AX 619 sis 19 rue Saint-Romain à Monsieur L. pour un montant de 140 000 € (prix net vendeur) hors frais de notaire ;
- **DE PRECISER** que l'acquéreur règlera en sus les honoraires de notaire ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à procéder à toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce bien, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	14
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	18
Votes : pour	18
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



Christophe MIQUEU